

DÉLIBÉRATION**COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le douze juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Monsieur Mickaël VALLÉE (*arrivé à 19 heures 10*), Madame Valérie VÉRON (*arrivée à 19 heures 20*), Madame Sabine ANGINARD, Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Olivier CADIOT (*arrivé à 19 heures 20*), Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Madame Jennifer GODIN (*arrivée à 19 heures 30*), Monsieur Frank GUILLAUDEUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Monsieur Jean-Charles OLIVE (*arrivé à 19 heures 20*), Madame Dominique RIOU et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉS : Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Magali PETITRENAUD *ayant donné pouvoir à Monsieur David ÉVAIN*, Monsieur Nicolas LEDUC, Madame Laëtitia NYS *ayant donné pouvoir à Madame Léa GUILLET*, Madame Marie-Danielle RICHARD, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL *ayant donné pouvoir à Monsieur Frank GUILLAUDEUX*

ABSENTES : Madame Louise MOREAU et Madame Marine VIAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Catherine HAMON

Nombre de conseillers	
En exercice	33
Présents	25
Votants	28

DCM n°137/2024 - 1.1.7	Réfection de la toiture du lavoir de Freigné - marché public de travaux - prestation complémentaire - avenant 1 - décision modificative numéro 001/2024 du budget 2024 de la commune
-------------------------------	---

Rapporteur : Madame HAMON

Par délibération numéro 120/2023 en date du 23 mai 2023, prise sur avis de la commission communale « Marché à procédure adaptée » réunie le 10 mai 2023, les travaux de réfection de la toiture du lavoir situé au plan d'eau de Freigné ont été confiés à l'entreprise J. CHEVIS de VALLONS-DE-L'ERDRE pour un montant initial de 18 917,70 euros HT, soit 22 701,24 euros TTC.

Les travaux ont débuté et il apparaît nécessaire de remplacer l'ensemble des chevrons défectueux sur la toiture du lavoir.

Ce besoin supplémentaire relève d'une sujétion imprévue, indétectable au moment de la définition du besoin par la commune et de l'établissement de l'offre initiale par l'entreprise.

D'après le devis numéro DEV00000292 remis par l'entreprise J. CHEVIS en date du 27 mai 2024, le montant de la prestation supplémentaire s'élève à la somme de 1 700,00 euros HT, soit 2 040,00 euros TTC, correspondant à une augmentation de +8,99% du marché initial.

Le montant total du marché s'élèverait à 20 617,70 euros HT, soit 24 741,24 euros TTC.

Les crédits ouverts sur le compte 2138-5209 étant insuffisants pour le règlement de cette prestation complémentaire sur la toiture du lavoir de Freigné, il y aurait lieu de prévoir l'adoption de la décision modificative suivante :

Augmentation des crédits			Diminution des crédits		
Opération	Compte	Montant	Opération	Compte	Montant
5209 (Lavoir du plan d'eau de Freigné)	2138 (Autres constructions)	2 040,00 euros	5417 (Cinéma Jeanne d'Arc et salle Pie X)	21318 (Autres bâtiments publics)	1 478,40 euros
			5503 (Salle de spectacle Saint-Clément)	2188 (Autres immobilisations corporelles)	561,60 euros

Monsieur MARQUIS précise que la population est satisfaite de la réalisation de ces travaux et qu'il a été fait remarquer qu'il était dommage d'avoir supprimé une cheminée. Monsieur ÉVAIN répond que ce choix a été fait pour une question de budget.

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant le règlement intérieur des marchés publics de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE,

Vu la délibération numéro 120/2023 en date du 23 mai 2023 portant attribution du marché public de travaux relatif à la réfection du lavoir situé au plan d'eau de Freigné à l'entreprise J. CHEVIS de VALLONS-DE-L'ERDRE,

Considérant la nécessité de remplacer les chevrons défectueux afin de garantir une réfection pérenne de la toiture du lavoir de Freigné,

Sur avis des membres de la commission communale « Marché à Procédure Adaptée » consultés par voie écrite du 31 mai 2024 au 03 juin 2024 à 12 heures 00,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **SUIT** l'avis émis par la commission communale « Marché à Procédure Adaptée » lors de la consultation écrite menée du 31 mai 2024 au 03 juin 2024 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le devis numéro DEV00000292 d'un montant de 1 700,00 euros HT, soit 2 040,00 euros TTC, présenté par l'entreprise J. CHEVIS de VALLONS-DE-L'ERDRE ;
- **APPROUVE** la décision modificative numéro 001/2024 du budget 2024 de la commune telle que présentée ci-dessus ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Délibération publiée le 28 juin 2024

**Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU**

**Le secrétaire de séance,
Catherine HAMON**

Envoyé et reçu en Préfecture
ID : 044-200078079-20240618-DCM_137_06_2024-DE

